

Suite à transmission, par courriel de 1^{re} référence, du projet de règlement du SPR secteur des casernes et étude par le service d'infrastructure de la défense, je l'ai validé par lettre de 2^e référence.

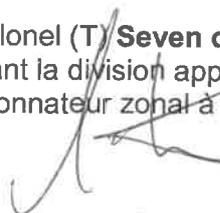
Par ailleurs, cette commune est grevée par les servitudes suivantes :

- T7 relative à l'aérodrome de Broye-les-Pesmes où l'altitude limite à ne pas dépasser est de 358 mètres NGF, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 avril 1976 ;
- AR6 relative au champ de tir des Crochères approuvée par décision n°500501/DEF/SGA/DCSID/RLT/SDGP/BGP/SGAP du 5 février 2013.

Elles sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Besançon – Quartier Ruty – 64, rue Bersot – 25044 Besançon cedex 3.

En conséquence, je souhaite participer aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme et recevoir le projet arrêté, pour avis.

Le colonel (T) **Seven de KERROS**,
commandant la division appui des formations,
coordonnateur zonal à la prévention



Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



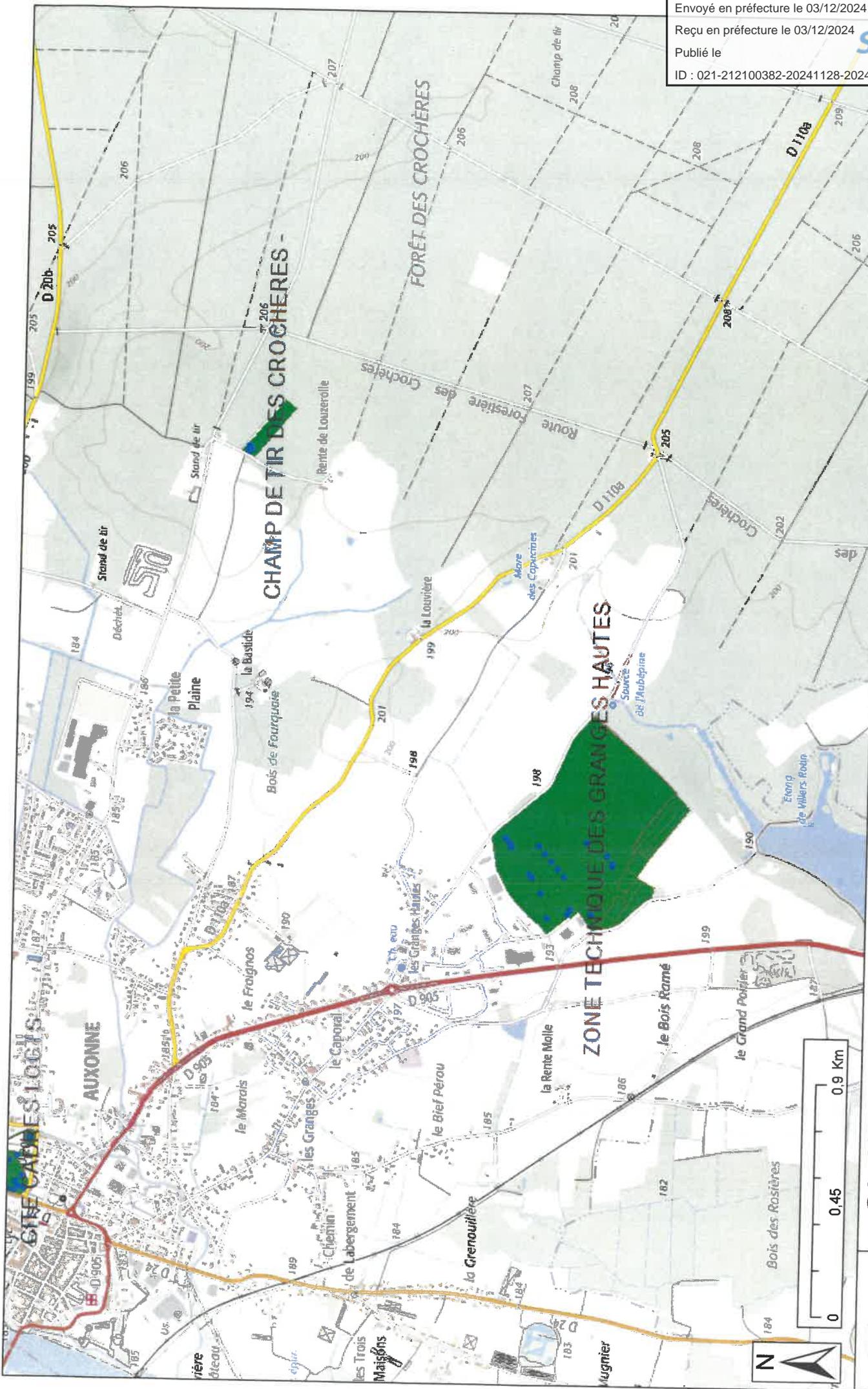
ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN3-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN3-DE



GéoSID - GéoSID - extrait de la carte biodiversité Auteur :

Ne m'imprimez que si nécessaire

Copyright : Données GéoSID |

Format : A4

Echelle : 1:18 898

Date : 17/05/2021



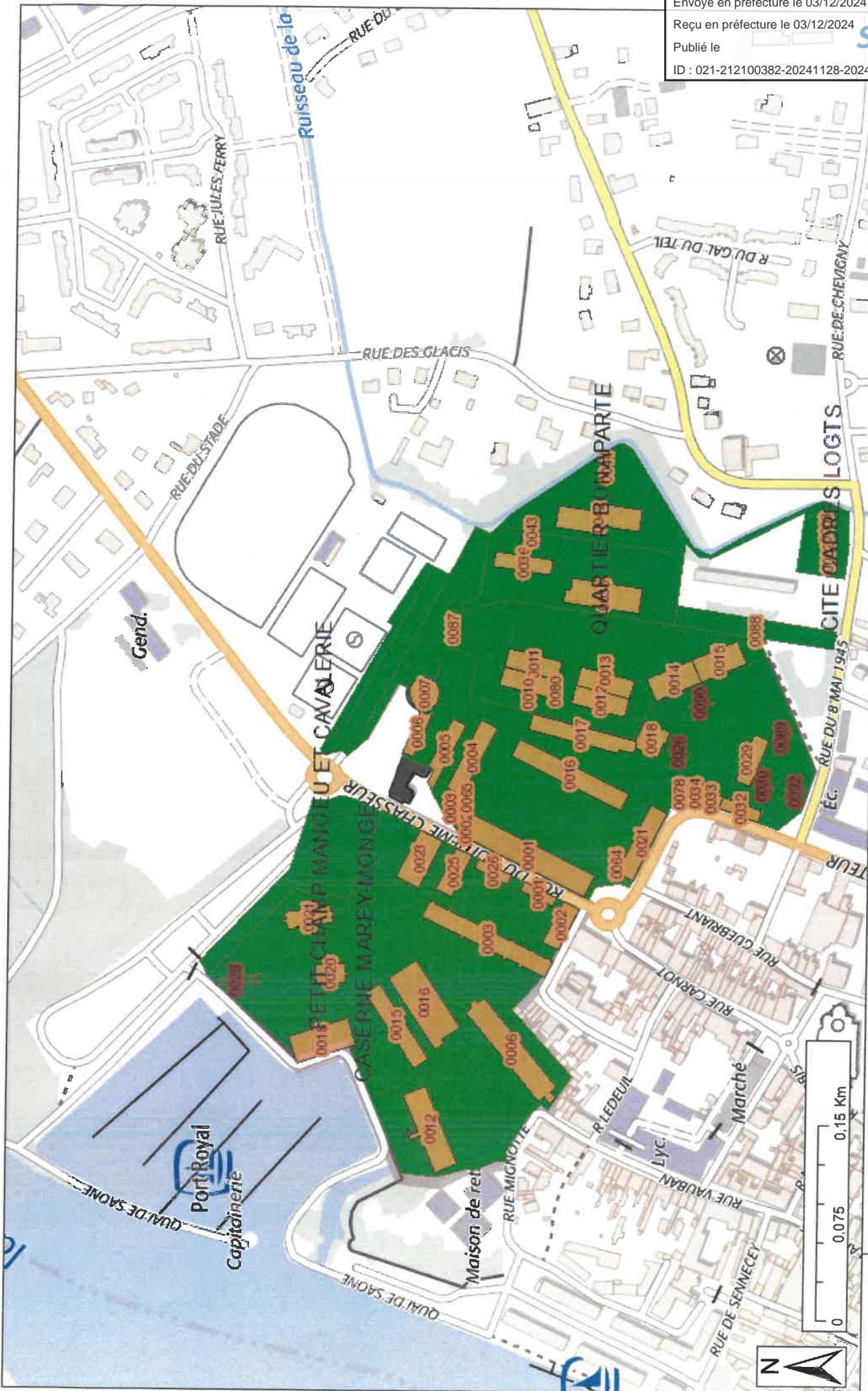
RGF 1993 Lambert 93

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN3-DE



GéoSID - GéoSID - extrait de la carte biodiversité Auteur :

Ne m'imprimez que si nécessaire

Copyright : Données GéoSID |

RGF 1993 Lambert 93

Format : A4 Echelle : 1:3 780

Date : 17/05/2021

